



FICHE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL N°1 : Manutention manuelle

 On entend par manutention manuelle toute opération de transport ou de soutien d'une charge dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement exige l'effort physique d'un ou de plusieurs travailleurs (Art. R 4541-2 du Code du travail).

 Au regard de la réglementation, il y a obligation pour l'autorité territoriale : de mettre en œuvre les principes généraux de prévention, d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs et transcrire le résultat de cette évaluation dans le document unique.


 Les risques liés à la manutention sont :

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les manutentions manuelles figurent chaque année parmi les principales causes d'accident du travail (1 accident sur 3) et de maladies professionnelles (3/4 des troubles musculo-squelettiques reconnus en France).



- ⚠ Déchirures musculaires, écrasements pieds, mains, etc.
- ⚠ Accidents dorso-lombaires (hernie discale, sciatique, etc.)
- ⚠ Aggravation d'affections cardio-vasculaires
- ⚠ Maladies professionnelles (troubles musculo-squelettiques)

 Les étapes nécessaires afin de prendre des mesures appropriées et adaptées au mieux aux postes de travail sont :

- 1°- Evaluer le risque manutention avec l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection santé et sécurité au travail (ACFI).
- 2°- Retranscrire l'évaluation dans le document unique mis à disposition par le CDG06.
- 3°- Prendre les mesures de prévention d'ordre technique, organisationnelles ou basées sur le facteur humain.

TECHNIQUE	ORGANISATIONNEL	HUMAIN
<ul style="list-style-type: none"> ⚠ Plan de travail réglable en fonction de la nature du travail et de la taille de l'opérateur. ⚠ Aides mécaniques : engins de transport, chariots élévateurs, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ Prévoir des conditionnements qui offrent un poids le plus faible possible si la mécanisation est impossible ⚠ Etudier le poste de travail : (dénivellement, ambiance, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ Faire bénéficier les travailleurs d'une information sur les risques, proposer une formation adéquate relative à l'activité
...

